



## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires  
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Philippe TEYSSIER  
Tél. : 04 71 05 83 01 - Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : philippe.teyssier@haute-loire.gouv.fr

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC** relatives au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2019/2020

Le Puy-en-Velay, le 13 mai 2019

**Objet** : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2019/2020.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2019/2020 a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 12 avril 2019 au 2 mai 2019 inclus.

Le public pouvait faire part de ses commentaires et avis à l'adresse électronique suivante : [ddt-spe@haute-loire.gouv.fr](mailto:ddt-spe@haute-loire.gouv.fr)

#### **1°) Nombre et nature des observations reçues :**

La présente consultation du public a fait l'objet de 48 réponses formulées par courriel à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus ou formulées auprès de l'adresse électronique de la Préfecture de la Haute-Loire.

La plupart de ces avis ont été adressés par des citoyens, dont certains d'entre eux résident en dehors de la Haute-Loire. Quelques avis ont été adressés par des personnes qui se sont identifiées comme étant des amoureux de la nature, des agriculteurs ou des chasseurs.

Certains courriels ont été émis par des présidents d'associations communales de chasse agréées (ACCA) ou des représentants d'institution (mairie).

Certains messages font l'objet d'une similitude entre eux, preuve que certaines personnes ont fait part de leur avis après l'activation des réseaux sociaux.

Il est à noter que 7 avis sont arrivés hors délai (jusqu'au 5 mai 2019) mais ils sont pris en compte dans le cadre de la présente synthèse des observations.

## **2°) Synthèse des observations reçues :**

D'une manière générale, les avis se partagent comme suit :

- 34 avis sont en opposition totale ou partielle avec l'arrêté. Ils font part d'une défiance à l'encontre de la chasse ou de leur mécontentement contre l'encadrement de la gestion cynégétique proposée et certains modes de chasse,
- 14 avis font part de leur approbation de l'ensemble des mesures proposées ou soutiennent certains points ; ils sont favorables au projet d'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison cynégétique 2019/2020 en Haute-Loire.

Cette consultation du public a permis aux participants de faire part de leurs points de vue.

Le thème principal évoqué par les avis formulés en opposition avec l'arrêté porte sur la chasse du blaireau (33 avis sur 34) et plus particulièrement sur la vénerie sous terre.

Ces avis dénoncent la pratique de la vénerie sous terre, l'ouverture complémentaire de la chasse au blaireau à compter du 15 mai, ou souhaitent interdire la chasse au blaireau.

Un avis demande la suppression de la pratique de la chasse, en évoquant la souffrance animale.

La plupart des avis favorables à la pratique de la chasse ont fait part de leur soutien sans formuler de justification (10 avis sur 14).

4 participants ont cependant formulé les justifications suivantes :

- limitation de la prolifération des populations de sanglier et de cormoran,
- régulation des populations de chevreuil afin de limiter les dégâts portés au milieu forestier,
- régulation des populations de cerf afin de limiter les dégâts portés au milieu forestier,
- avis favorable à la chasse le dimanche.



Le directeur départemental des territoires  
**François GORIEU**